

**Fiche n°07**

**Ouvrage de prévention contre les risques majeurs de glissement de la falaise de VILLERVILLE**

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	<p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres : <i>Ouvrage de prévention contre les risques majeurs</i></p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>
	<p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u> VILLERVILLE Code INSEE 14755</p>

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<p>Organisme : Commune</p> <p>Responsable légal : Mr Michel MARESCOT                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : Karine HAGEN                      Fonction : Secrétaire de Mairie</p> <p>Adresse : 40 Rue du Général LECLERC – 14113 VILLERVILLE</p> <p>Tél : 02 31 87 20 19 Courriel : contact@villerville.fr</p>
	<p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement : 1 146 394 €</li> <li>- Fonctionnement : 1 600 721 €</li> </ul>
	<p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 320 937 €</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 0</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : 1</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis : 100%</li> </ul>

### INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

Région Normandie		
Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement	Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique	Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u>            Le bourg de Villerville a su conserver le charme et l'authenticité d'un ancien village de pêcheur. Villerville est un lieu de villégiature prisé de la région parisienne et de l'Europe du Nord. Sa notoriété s'est établie dès 1962 par le cadre qu'elle a fourni au film « <i>Un singe en hiver</i> » du réalisateur Henri VERNEUIL interprété notamment par Jean GABIN, Jean-Paul BELMONDO et Suzanne FLON.            Son statut est celui d'une petite cité balnéaire de 700 habitants l'hiver et plus de 4 200 habitants l'été. A ce titre elle participe à l'offre touristique de la Région et plus particulièrement de Côte Cœur Fleurie et offre un cadre à des politiques événementielles régionales en coopération avec les autres communes du Calvados (HONFLEUR, DEAUVILLE, etc...) mais aussi en lien avec celles de Seine Maritime au titre « <i>du printemps des impressionnistes</i> ».</p> <p>L'ouvrage de confortement de la falaise s'inscrit dans une stratégie visant à stopper définitivement le recul de la falaise en garantissant la sécurité tant des personnes le long de la promenade des plages en partie basse de la falaise que celle des constructions à valeur patrimoniale en crête de falaise. Les circulations qui seront rétablies entre les plages et le bourg doivent permettre simultanément de conserver l'attractivité touristique du site mais aussi d'améliorer l'activité économique liée au tourisme en préservant son authenticité, son charme et sa singularité.</p> <p>L'aménagement de l'ouvrage de prévention de glissement de la falaise s'inscrit dans un cadre naturel à fort intérêt (limite de zone NATURA 2000, ZNIEFF, ZICCO, ...) dont les réponses programmatiques et les choix techniques opérés tant sur l'ouvrage lui-même que sur le mode opératoire des travaux sont établis dans une stratégie affirmée de développement durable et dans un périmètre de renaturation en cours (Cirque des Graves).</p>		

Département Calvados						
Economie	Environnement	Culture	Sport	Enfance-jeunesse	Santé et autonomie	Aménagement et services aux publics
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Justification :</u>            Economie : l'ouvrage de prévention garantie la pérennité donc les capacités d'hébergements et les activités commerciales liées au statut de cité balnéaire en matière d'économie touristique            Environnement : les aménagements de l'ouvrage en particulier le traitement du parement de la falaise doivent permettre de faciliter l'installation d'une biodiversité actuellement précaire par les effondrements de la falaise mais aussi offrir un corridor écologique entre le cirque des Graves (ZNIEFF) et la fosse des Macres (ZNIEFF) en limite d'une zone Natura 2000 et d'un espace naturel sensible.            Culture : Concerne plus précisément la protection d'un patrimoine mis en péril par le recul de la falaise            Aménagements : il s'agit de ceux qui mettent en relation le bourg et ses services aux plages mais aussi ceux permettant d'offrir des équipements à la vocation balnéaire du site par des installations de type douches, d'accès entre la promenade et la plage, ou de surveillance de baignades.</p>						



### INTERLOCUTEURS :

TERRITOIRE	Service référent du contrat : Maire	Mr Michel MARESCOT
	Chargé de mission territoire : Secrétaire Mairie	Mme Karine HAGEN
REGION	Service instructeur du projet :	Direction Energie Environnement Développement Durable
	Chargé de mission du service :	Juliette HENRI
	Service référent du contrat	Direction de l'Aménagement des Territoires
	Chargé de mission territoire	Caroline LEGER

## OBJECTIFS DU PROJET :

<p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>	<p>La création de l'ouvrage de confortement de la falaise de Villerville est une protection contre le recul récessif et continu de la falaise par à coup qui permet de protéger les personnes et les biens stoppant ainsi la disparition à terme du bourg.          Cette action de prévention permet au territoire de conserver un des sites qui constitue une offre touristique de la Cœur Côte Fleurie qui lui-même est un moteur de l'économie touristique départemental et régional.          La programmation de cet ouvrage intègre une démarche prospective visant au-delà de la fonction du maintien de la situation actuelle qui vise à améliorer les services touristiques, à permettre le développement d'une économie touristique (hébergement par la suppression actuelle et à venir des arrêtés de mise en périls des constructions en crête de falaise, du renforcement des activités en particulier de restauration) mais aussi dans une stratégie de mise en valeur de la biodiversité par une action de protection et de valorisation de l'environnement (biodiversité).</p>
<p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>	<p>La démarche engagée par la Commune avec le soutien des services de l'Etat et du Conseil Régional a été engagée en 2007 par différentes études et investigations permettant de comprendre les phénomènes en jeu, d'établir une première solution technique (mur poids), d'engager une concertation régulière avec le public (toujours en cours), d'engager les études techniques et de diagnostics (environnementaux, urbains, ...), de conduire à terme une procédure de délimitation du rivage, d'approfondir les investigations géotechniques et de mode opératoire jusqu'à la détermination d'une solution technique satisfaisant les différentes thématiques que soulèvent la réalisation de cet ouvrage.          La solution technique d'une paroi clouée associant un drainage des eaux des nappes sur la falaise (technique commune des nombreux ouvrages routiers) est apparue pour l'ensemble des acteurs la plus pertinente au regard : d'une mise en œuvre opérationnelle adaptée au contexte, d'une meilleure maîtrise du budget, d'une plus grande latitude sur les traitements de la falaise pour satisfaire aux objectifs environnementaux, d'une simplification administrative des procédures à mener. Cette solution a été validée au stade intermédiaire de l'Avant-Projet et du Projet par le CEREMA à la demande des services de l'Etat.          Le coût total des études engagées depuis 2007 est de l'ordre de 500 000 € financée par la commune avec des subventions de l'Etat et de la Région.</p>
<p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>	<p>Le projet de confortement de la falaise de Villerville est dans la droite ligne du Scot Nord Pays d'Auge (opposable aux tiers), en matière de mesures de prévention et de résorption du risque de mouvements de terrains au niveau de la falaise pouvant engendrer des dégâts importants aux habitations. Le projet répond aux orientations d'aménagement du PLUI puisque le site s'inscrit dans une zone acceptant à titre d'exception des constructions et installations nécessaires à la sécurité maritime et à la sécurité civile, notamment les ouvrages de défense contre la mer <u>et de confortement</u>. Le projet en intégrant une végétalisation pérenne de la falaise renforce la connexion verte entre la ZNIEF située au Nord et au Sud du projet. A ce titre le projet s'inscrit dans le dispositif et les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.</p>
<p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p>	<p>L'ouvrage de prévention contre les risques majeurs de glissement de la falaise de Villerville est un ouvrage communal.          L'approche d'une gestion communale a été intégrée dans les études, il en ressort que l'entretien des ouvrages (clous, parement) est de l'ordre de 6 000 €HT/an.          Le choix des espèces de plantation sur l'ouvrage doit être conforme avec les exigences environnementales dont en particulier les espèces en relation avec les milieux marins dont le caractère dit « rustique » à pour effet de minimiser les frais d'entretien.          Par ailleurs, on notera la situation particulière de la commune VILLERVILLE ayant mis en place une organisation mettant en œuvre la participation de ses administrés à l'entretien courant des espaces publics communaux.          La commune depuis 2007 prépare le financement de l'ouvrage de confortement. Sa participation à l'opération après subvention est de 1 371 356 € (y compris différentiel TVA) représentant 20% de l'investissement total. La commune dispose en réserve financière plus de 80% de cette participation.</p>

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

<p><b>DESCRIPTIF DETAILLÉ</b></p>	<p>L'ouvrage de confortement de la falaise sur une longueur de 300 mètres et d'une hauteur maximale de 20 mètres consiste à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des démolitions d'émergences existantes et de purge de la falaise</li> <li>- de déblais (2 310 m3)</li> <li>-10 000 ml de clouage généralisé de la falaise, associé à un parement en béton armé de 900 m3, pour confiner les terrains et traiter le risque de glissements superficiels (clous passifs de 12 à 20 m de longueur, sans maintenance),</li> <li>-Une collecte et une gestion efficace des eaux de surface en amont (drainage, exutoires, etc.) et des eaux souterraines par drainage profond (2000 ml de drains),</li> <li>-Un habillage du parement avec des surfaces végétalisées (2000 m<sup>2</sup>) ou minérales (dont 200 m<sup>2</sup> de gabions) et des plantations (33 u)</li> <li>- Une reprise des revêtements existants au droit des raccordements à l'ouvrage futur.</li> <li>- De reprise des réseaux d'assainissement et de drainage, d'AEP, de réseau d'arrosage et d'éclairage public.</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="width: 45%;">  </div> <div style="width: 50%;"> <p>Le confortement de la falaise soulève des enjeux d'aménagement de différentes ambiances le long de la promenade du bord de mer et la gestion du lien progressif entre l'urbain et la nature.</p> <p>Aussi, la falaise doit réaliser les transitions urbaines et environnementales entre, d'une part, le paysage construit, aggloméré et découpé du bourg, et d'autre part, le paysage très linéaire de la mer, de la plage et du cirque des Graves.</p> <p>Ces éléments patrimoniaux et typiques du village conduisent à un traitement au moyen d'un découpage vertical de la paroi, et par séquences pour pouvoir réaliser cet aménagement.</p> </div> </div> <p>La solution du mur cloué offre la capacité d'adaptation du confortement à l'hétérogénéité géométrique et urbaine de la falaise. Elle permet ainsi de préserver l'identité atypique du site. Cette solution consiste à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un clouage généralisé de la falaise, associé à un parement en béton armé, pour confiner les terrains et traiter le risque de glissements superficiels (clous passifs de 12 à 20 m de longueur),</li> <li>• Une collecte et une gestion efficace des eaux de surface en amont (drainage, exutoires, ...) et des eaux souterraines par drainage profond,</li> <li>• Le rétablissement de l'écoulement à l'air libre du ruisseau du Douet au droit de la falaise</li> <li>• Un habillage du parement avec des surfaces végétalisées ou minérales et des plantations adaptées à la mer, au vent et aux embruns.</li> </ul> <div style="width: 45%;">  </div>
<p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p>	<p>Les postes essentiels du projet sont :</p> <p>Une maîtrise foncière de 25 000 €HT (correspondant à la consignation d'un bien vacant. la majeure partie du foncier est apportée par les propriétaires riverains du projet)</p> <p>Des honoraires aux tiers (824 707 €HT) correspondant à des marchés d'études ou de prestations comprenant : les études environnementales, le relevé photogrammétrique de la falaise pour établir le modèle numérique, la maîtrise d'œuvre dont OPC, la mission d'AMO (volet technique, financier et juridique), la mission de contrôle technique et de CSPS, les reprographies et frais divers</p> <p>Des travaux sous formes de marchés publics allotis estimés à 6 06 630 € HT comprenant les travaux préparatoires, les démolitions, la paroi clouée, structure des deux Belvédères et escaliers, aménagements, paysages et plantations et réseaux.</p>

**VUE PANORAMIQUE DE L'OUVRAGE DE PREVENTION CONTRE LES RISQUES MAJEURS DE LA FALAISE DE VILLERVILLE**

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*



<b>ECHÉANCIER</b>	<p>2016 Avant-projet (réalisé)                  2017-2018 Etudes Projet et dossier d'étude d'impact (diagnostic) – Procédures                  2019 Fin des procédures et lancement des appels d'offres de travaux – Démarrage travaux préparatoires                  2021 Réception travaux</p>
-------------------	--

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Non**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

**CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2021**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE**

DEPENSES DE L'OPERATION			RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	HT	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>					Etat	
Etudes préalables	86 925	HT		86 925	Fond alloué : FNRPM	2 266 251
Etudes maîtrise d'Œuvre	268 500	HT		268 500		
AMO	100 000	HT		100 000		
Contrôle Technique + CSPS	70 000	HT		70 000	Région – Crédits sectoriels	1 312 000
<b>sous-total</b>	<b>525 425</b>	<b>HT</b>	<b>525 425</b>	<b>525 425</b>		
<b>Travaux</b>						
Travaux préparatoires	548 100	HT		548 100		
Paroi clouée	3 460 905	HT		3 460 905		
Structure Belvédères + escaliers	327 600	HT		327 600	Communauté de Communes	
Aménagements	467 250	HT		467 250	Fonds de concours	906 819
Paysage et plantation	809 603	HT		809 603		
Réseaux	393 173	HT		393 173	Département	
<b>sous-total</b>	<b>6 006 630</b>	<b>HT</b>	<b>6 006 630</b>	<b>6 006 630</b>	Fonds de concours	1 000 000
<b>Acquisitions foncières</b>						
<b>sous-total</b>	<b>25 000</b>		<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	Commune de Villerville	
<b>Autres (détailler)</b>						
Mission de communication	12 000	HT		12 000		
Reprographie/divers	10 000	HT		10 000		
Annonces AAPC	20 000	HT		20 000		
Assurance dommage ouvrage	257 282	HT		257 282		
<b>sous-total</b>	<b>299 282</b>	<b>HT</b>	<b>299 282</b>	<b>299 282</b>	Recettes nettes (dont amortissement)	0
<b>TOTAUX</b>	<b>6 856 337</b>		<b>6 856 337</b>	<b>6 856 337</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>6 856 337</b>

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

<p><b>REGION</b></p>	<p>L'Association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire, à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.</p> <p><b>Dispositif : Direction Energie Environnement Développement Durable</b></p>
----------------------	---

